



Preuves sms valides au prud homme ?

Par **tanakasama**, le **18/12/2014 à 22:51**

Bonjour tout d'abord merci pour les reponses du precedent post ;)

Voila j'ai dans mon telephone un message de la femme de mon chef qui me demande de ne pas attendre son fils (apprentis)

Car il est en rtt, d'autre de mon collegue et moi ou on se pose la question de quand on pose le notre (message datant de 2013 j'efface jamais mes sms),

Rapport a mon post precedent sur mes heures sup faites depuis 2009 et tj impayees a ce jour (30h sup/mois x 5ans je vous laisse imaginer mon prejudice), je me pose la question si ces preuves sont irrefutables ou non??

Si son fils apprentis a des rtt, que mon collegue et moi parlions de rtt en 2013 bien avant nos recents conflits c'est que nous accomplissons plus de 35h/semaines non? Cela prouve-t-il aussi la dissimulation de travail volontaire?

Pourtant sur nos bulletins de salaires, bizarrement ni heures sup ni rtt n'apparaissent c'est joli le monde du travail non?.....

Tout cela pour savoir cela vaut-il le coup que j'engage des frais pour faire valider ces preuves !
Merci ;)

Par **P.M.**, le **18/12/2014 à 23:13**

Bonjour,

Déjà, il semble qu'il y ait confusion entre Réduction du Temps de Travail et Repos

Compensateur de Remplacement d'heures supplémentaires puisque vous travaillez sur une base de 35 h...

Il faudrait quand même des preuves plus solides qu'un sms d'une personne extérieure à l'entreprise à propos d'un autre salarié et qu'une conversation entre collègues laquelle n'apporte apparemment pas d'élément sur l'horaire effectué...

Par **tanakasama**, le **18/12/2014 à 23:36**

Bonjour et merci encore une fois j'ai oublié de préciser

que sa femme travaille dans l'entreprise en tant que secrétaire/acueil à l'agence de la boîte.

Cela ne change apparemment pas grand chose du fait que cela est un sms si je comprend,

quand bien même avec un minimum de lucidité je pensais que cela était une preuve à

charge et de poids, vu le refus de reconnaître les heures sup et ne pas les faire apparaître sur le bulletin de salaire.

je me range a votre avis et j avoue desesperer un peu beaucoup de personnes exterieure (artisan ouvrier clients..)

Connaissent nos conditions par contre pour obtenir un attestation sur l honneur de leur part c est tj la meme histoire ...j aimerais bien ,je suis desoler,c est vrai cest pas normal blablabla mais peu osent se mouiller par peur ou connivence(son chef me refile du boulot je vais pas temoigner contre lui).

j ai contacter aujourd hui l inspection du travail j ai ete grandement surpris de constater que mes dires n ont donner lieu qu a envoyer lui un courrier en recommander point barre pas de demande de mon identitee,aucunes infos sur mon employeur ils m ont dit de prendre un avocat...si j en avait les moyens...l aide juridique 15% +majoration d un enfant a charge derisoire sachant que les honoraires sont libres.

Je doute que mon employeur ai ce genres de probleme et me dire qu il peut meme s en payer 10 avec les heures faites par mon collegue et moi comment dire me revolte rien de pire que le sentiment d injustice je dit bien sentiment car apparemment l injustice est subjective .je devie du post pardonnez-moi .Autre point les syndicats sont ils une solution pour les mechants salaries qui reclament leurs du que nous sommes ^^

Par **P.M.**, le **19/12/2014** à **00:36**

Effectivement, je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale...